

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIERE COMMISSION
7e séance
tenue le
mercredi 19 octobre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 7e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.7
24 octobre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 16.

POINTS 52 A 69, 139, 141 ET 145 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. BASSANTE (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation estime que le débat sur les questions relatives au désarmement au cours de chaque session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies montre que l'on croit en l'intelligence de l'espèce humaine et dans la capacité de notre organisation mondiale, le désarmement étant l'une des principales raisons de sa création. L'Equateur ne peut pas rester silencieux face aux dépenses considérables consacrées aux armements, dont le montant représente 6 % de la production mondiale, à une époque où les pays en développement connaissent une crise économique et structurelle grave.

La planète n'est pas la propriété exclusive des superpuissances. Les peuples des pays en développement, qui sont majoritaires, ont aussi le droit d'avoir accès aux ressources humaines, scientifiques et techniques ainsi qu'aux ressources naturelles pour les utiliser aux fins pacifiques du développement. Mon pays estime que le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement est maintenant indispensable et, malgré les faibles résultats obtenus à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous ne devons pas nous décourager. Au contraire, cette expérience devrait nous amener à approfondir notre réflexion afin d'éviter les erreurs du passé.

La signature du Traité entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée est un progrès important en matière de désarmement nucléaire. C'est un fait unique dans l'histoire des négociations bilatérales entre les superpuissances. L'Equateur se félicite de cet accord et espère qu'il sera appliqué et respecté scrupuleusement. Bien qu'il ne porte que sur une très petite partie des arsenaux nucléaires des superpuissances, c'est tout de même un effort de négociation dans la bonne direction qui, nous espérons, nous conduira à brève échéance à une réduction plus importante des armes nucléaires stratégiques.

De tels progrès doivent compléter les négociations multilatérales sur le désarmement et non pas s'y substituer. L'Organisation des Nations Unies peut et doit être utilisée pleinement dans les négociations sur la réduction des armes classiques et nucléaires. La détente actuelle sur le plan international est favorable à cet effet.

M. Bassante (Equateur)

Ma délégation accorde une importance toute particulière à la question du désarmement général et complet. Nous espérons que les négociations aboutiront à l'adoption d'un programme global de désarmement.

Mon pays est choqué par la façon dont les ressources humaines et économiques sont gaspillées à des fins militaires. Le Président de l'Equateur, le Dr Rodrigo Borja, a souligné cette préoccupation au moment où il a pris ses fonctions en août dernier. A cette occasion, il a déclaré :

"... la course aux armements sous ses deux formes - classique et nucléaire - a conduit à une fuite considérable des meilleurs cerveaux vers le domaine militaire. Plus de 500 000 scientifiques, ingénieurs et techniciens à l'échelle mondiale travaillent sur des programmes de recherche et de développement à des fins militaires."

Tout comme lors des sessions antérieures de l'Assemblée générale, l'Equateur lance une fois encore un appel aux puissances pour qu'elles cessent les essais nucléaires auxquels elles se livrent. Compte tenu des graves dangers que comportent ces essais et des retombées radioactives dans d'autres pays qui sont touchés par ce type d'activités, comme c'est le cas des pays du Pacifique Sud, il faut mettre fin à ces essais, surtout en raison de leurs effets particulièrement néfastes sur le milieu marin et ses ressources. Pour ne prendre qu'un exemple, il suffit de rappeler les 1 075 essais nucléaires qui ont eu lieu au cours des 23 années qui ont suivi l'adoption du Traité sur l'interdiction partielle des essais, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1986, sans parler des explosions nucléaires auxquelles on continue de procéder sur l'atoll de Mururoa.

M. Bassante (Equateur)

Mon pays souhaiterait que le traité envisagé sur l'interdiction permanente de toutes les explosions nucléaires expérimentales continue d'être l'objectif prioritaire et nous espérons que la Conférence du désarmement pourra réunir, à brève échéance, les conditions nécessaires pour que l'on puisse commencer à travailler quant au fond sur tous les aspects que devrait comporter un accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue également un apport important au désarmement nucléaire. C'est d'ailleurs ce que confirme le Traité de Tlatelolco qui montre que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes rejettent l'implantation et la prolifération d'armes nucléaires dans cette zone. C'est pourquoi l'Equateur considère avec plaisir les efforts tentés pour que d'autres déclarations du même type en faveur de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix soient adoptées par d'autres régions de la Terre. A cet égard, l'Equateur appuie résolument les efforts déployés pour élargir le régime de la zone de paix dans l'Atlantique Sud et l'étendre à d'autres régions maritimes, tout comme nous appuyons la création d'autres zones dénucléarisées dont il a été question en cette enceinte.

Une autre question préoccupe ma délégation, celle de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. A ce propos, il convient de réaffirmer la nécessité de maintenir ce milieu comme zone de paix et de respecter le principe de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques et pour le bien de l'humanité. Nous ne pouvons accepter que, tandis que l'on étudie les possibilités d'éliminer ou, tout au moins, de diminuer les armements sur terre, question à laquelle la communauté internationale n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante, l'on envisage d'étendre cette course à l'espace extra-atmosphérique.

Dans le même ordre d'idées, l'Equateur accorde une importance particulière à la question concernant l'élaboration d'un traité qui prévoit l'interdiction complète des armes chimiques, et nous formons des vœux pour que la Conférence du désarmement, où l'on étudie cette question, aboutisse à une solution satisfaisante.

Ma délégation se sent inéluctablement obligée de parler de la relation qui existe entre le désarmement et le développement en raison de la très grande importance que revêt cette question pour un grand nombre de pays, et nous pensons qu'il faudrait que la Commission l'examine en toute priorité. D'ailleurs, l'Equateur a déjà eu la possibilité d'appuyer le Document final de la Conférence

M. Bassante (Equateur)

tenue sur ce sujet, l'an dernier, au Siège des Nations Unies, qui a fait ressortir la nécessité de prévoir des mécanismes pour gérer l'utilisation des ressources libérées par les mesures de désarmement, sans en faire seulement une pratique morale ou humanitaire, mais aussi un devoir de la communauté internationale pour répondre aux aspirations légitimes de la majorité de la population mondiale.

Bref, nous exigeons un monde où des relations économiques plus justes soient imposées, où les sommes astronomiques que les puissants consacrent à la recherche effrénée de l'équilibre de la terreur soient consacrées à la reconstruction des économies dévastées des pays en développement et au soulagement de la faim et de la misère qui accablent une immense partie de la population mondiale.

A ce propos, qu'il me soit permis de relever également, maintenant, ce qu'a déclaré le Président de mon pays, lorsqu'il est entré en fonctions. Il a dit :

"Combien des problèmes sociaux pourraient être réglés avec une petite partie des ressources financières consacrées à la course aux armements. On a calculé, par exemple, qu'un programme mondial de vaccination des enfants contre six maladies ne reviendrait qu'à 300 millions de dollars par an, et c'est la somme que le monde dépense actuellement à des fins militaires en moins de trois heures. En moins de quatre heures, et aux mêmes fins, on dépense également l'équivalent du budget biennuel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, soit 500 millions de dollars. Le prix d'un sous-marin nucléaire, qui est de 1 400 millions de dollars, financerait le budget annuel de l'éducation de 23 pays en développement touchant 160 millions d'enfants d'âge scolaire."

Enfin, qu'il me soit permis de renouveler l'appel du Gouvernement de l'Equateur, pays à tradition pacifique inébranlable, pour que nous contribuions à modeler une nouvelle conscience universelle, de façon que nous puissions enfin parvenir à une société dans laquelle la coexistence pacifique et la sécurité régneront. Cela doit se faire par l'élimination rapide et définitive des instruments de mort que sont les armes.

M. ZAHID (Maroc) : Qu'il me soit permis tout d'abord de m'acquitter de l'agréable devoir de vous présenter les félicitations les plus sincères de la délégation marocaine pour votre élection à la présidence de notre commission. Votre expérience, votre compétence, vos qualités humaines et votre dévouement bien connu à la cause du désarmement sont les meilleurs garants du succès de nos travaux. La délégation marocaine voudrait vous assurer de son appui et de sa coopération dans l'accomplissement de vos fonctions.

M. Zahid (Maroc)

Nous adressons nos félicitations aux autres membres du Bureau et nous remercions votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Zaïre, qui a conduit les travaux de cette commission l'année dernière avec compétence et distinction.

Les travaux de la présente session de l'Assemblée générale se déroulent dans un climat international plus favorable en raison de l'amélioration des relations entre les deux superpuissances, en raison des perspectives encourageantes de règlement pacifique d'un certain nombre de conflits régionaux et en raison d'un meilleur fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, particulièrement de ses organes chargés du maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme il a été mentionné dans le rapport du Secrétaire général pour cette année 1988.

L'attribution du prix Nobel de la paix aux forces de maintien de la paix des Nations Unies constitue un vibrant hommage non pas seulement aux forces de maintien de la paix des Nations Unies mais à toute l'Organisation des Nations Unies et, à sa tête, son secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, auquel nous adressons les félicitations les plus sincères pour toutes les réalisations et tous les efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans les progrès réalisés confirme l'importance de cette organisation en tant que forum multinational et mondial pour le règlement des différends, la promotion de la coopération internationale et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le rapprochement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique qui a contribué sensiblement à l'amélioration des relations internationales en général a permis également des percées dans le domaine du désarmement.

M. Zahid (Maroc)

Les progrès réalisés en la matière par les négociations bilatérales permettent d'espérer l'arrêt de la course aux armements ainsi qu'une réduction des armements nucléaires. Les risques d'une guerre nucléaire pourraient s'en trouver également réduits.

Dans ce cadre, le traité américano-soviétique de Washington sur l'élimination de leurs forces nucléaires intermédiaires et à plus courte portée constitue un pas historique en tant que premier traité sur l'élimination de toute une gamme d'armes nucléaires.

La délégation du Royaume du Maroc se félicite de cet accord et encourage l'intensification des négociations en cours entre les deux superpuissances sur la réduction des armes nucléaires stratégiques et sur l'interdiction des essais nucléaires. Elle estime que l'aboutissement rapide de ces négociations ainsi que l'extension des négociations à d'autres catégories d'armes, particulièrement nucléaires, peuvent nous rapprocher de l'objectif ultime de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, objectif convenu unanimement par la communauté internationale aux termes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les progrès réalisés par les négociations bilatérales dans le domaine du désarmement, qui ont été accueillis avec une grande satisfaction par la communauté internationale, n'ont malheureusement pas encore produit l'impact espéré sur le plan multilatéral.

C'est ainsi que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 31 mai au 26 juin derniers, n'a pas réussi à arriver à un consensus sur un document final, en dépit de la bonne préparation de cette session et des intenses négociations et consultations qui ont eu lieu au cours de la session. Le consensus n'a pas été atteint en raison de divergences sur des questions cruciales.

Toutefois, s'il est regrettable que la troisième session extraordinaire se soit terminée sans l'adoption d'un document final, il n'en reste pas moins qu'elle a permis un large débat sur les diverses questions du désarmement, débat au cours duquel s'est manifestée une convergence de vues sur de nombreuses questions. L'approche multilatérale en est sortie renforcée, comme en témoigne l'appui quasi unanime qui lui a été exprimé par la plupart des intervenants au débat.

M. Zahid (Maroc)

Pendant longtemps, la sécurité a surtout dépendu de la force des armes. Mais à l'époque nucléaire, celle-ci ne dépend plus de la seule quantité d'armes dont on dispose. Au contraire, la course aux armements, particulièrement nucléaires, constitue de plus en plus une grande menace pour l'humanité, et la capacité des armements à remplir leur fonction de garant de la sécurité est de plus en plus mise en cause.

En outre, il est de plus en plus admis que les menaces militaires et politiques ne sont plus les seules menaces à la sécurité. La communauté internationale a pris conscience de l'existence d'autres menaces de caractère économique, social, voire même afférentes à l'environnement.

C'est ainsi que le sous-développement tout comme le surarmement constituent des menaces pour la paix et la sécurité internationales. La préservation et le maintien de celles-ci requièrent la promotion du développement économique et social au même titre que le désarmement. La poursuite de ces deux objectifs permettrait d'affecter plus de ressources au développement et moins de ressources aux armements, conformément aux dispositions de l'Article 26 de la Charte des Nations Unies.

D'ailleurs, les ressources étant limitées, le monde ne peut poursuivre efficacement la promotion du développement économique et social en même temps que la course aux armements, ces deux objectifs étant concurrents. A cet égard, la communauté internationale, mue par le désir de renforcer la paix et la sécurité internationales, semble unanime sur la nécessité de réduire les dépenses militaires au profit du développement économique et social. C'est d'ailleurs ce qui ressort, entre autres, des termes de la Déclaration de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue en août-septembre 1987 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, dont le paragraphe 31 souligne que les ressources dégagées grâce aux mesures de désarmement devraient être affectées à la promotion du bien-être de tous les peuples, ainsi qu'à l'amélioration de la situation économique des pays en développement, et servir à combler l'écart économique entre les pays développés et les pays en développement. Nous espérons que la communauté internationale prendra les mesures concrètes appropriées pour la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement afin que des ressources additionnelles au profit du développement soient libérées.

M. Zahid (Maroc)

Pour assurer la survie de l'humanité, la communauté internationale se doit de prévenir la guerre nucléaire. Consciente de l'importance vitale de cet objectif, l'Assemblée générale, dès sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, lui a attribué un rang hautement prioritaire.

La réalisation d'un tel objectif relève, certes, de la responsabilité collective de l'ensemble de la communauté internationale, mais les puissances nucléaires ont une responsabilité particulière à cet effet, comme l'a bien indiqué le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, dont le paragraphe 57 dispose que

"... compte tenu des effets dévastateurs qu'aurait une guerre nucléaire à la fois pour les belligérants et les non-belligérants, les Etats dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité particulière d'adopter des mesures visant à prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire..." (Résolution S-10/2)

De l'avis de la délégation marocaine, la déclaration des deux superpuissances du 21 novembre 1985 selon laquelle

"une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée"
(A/40/1070, p. 3)

constitue une expression claire de la volonté des deux superpuissances de s'acquitter de leur responsabilité en ce qui concerne la prévention d'un holocauste nucléaire. Nous espérons voir cette volonté aboutir à un accord concret dans ce domaine.

Toutefois, le meilleur moyen de prévention de la guerre nucléaire réside dans la réalisation du désarmement nucléaire auquel le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement a accordé, à juste titre, un rang hautement prioritaire dans les négociations sur le désarmement.

A ce propos, les progrès réalisés par les négociations bilatérales sont encourageants et prometteurs, mais l'absence de progrès similaires en ce qui concerne les négociations multilatérales constitue une source d'inquiétude et de préoccupation.

En effet, il est regrettable de constater que la Conférence du désarmement n'est pas arrivée encore cette année à se mettre d'accord sur l'établissement d'organes subsidiaires sur des questions importantes de son ordre du jour, comme celle de la cessation de la course aux armements, celle de la prévention de la guerre nucléaire, ou encore celle des essais nucléaires.

M. Zahid (Maroc)

C'est pourquoi l'une des tâches les plus pressantes demeure la recherche des mesures appropriées pour revitaliser la Conférence du désarmement, organe unique de négociations multilatérales, afin de lui permettre de s'acquitter pleinement du mandat qui lui a été assigné dans la promotion du processus du désarmement général et complet.

Le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement a préconisé d'autres mesures pour la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet. Il s'agit, en l'occurrence, de l'arrêt des essais nucléaires, du respect du système de la non-prolifération, de la création de zones dénucléarisées et de l'adoption de garanties internationales en faveur des pays non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de telles armes.

Le Royaume du Maroc, qui croit fermement que le Document final de 1978 ainsi que ses objectifs demeurent plus valables que jamais et devraient être poursuivis avec plus de détermination et de volonté, regrette toutefois l'absence de progrès significatifs dans la mise en oeuvre des mesures contenues dans son programme d'action.

M. Zahid (Maroc)

En effet, en dépit des multiples appels lancés par l'Assemblée générale en faveur de la nécessité de la conclusion d'un traité sur l'arrêt des essais nucléaires, aucun progrès réel n'a été enregistré dans ce domaine à part la reprise des négociations entre les deux principales puissances nucléaires. D'ailleurs, le problème de la vérification adéquate, que les progrès techniques disponibles actuellement peuvent résoudre, ne doit plus constituer un obstacle majeur sur la voie d'une telle interdiction.

Le Royaume du Maroc demeure convaincu que la conclusion d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires contribuerait considérablement à l'arrêt de la course aux armements et à la prévention de la prolifération nucléaire en mettant un terme au perfectionnement des armes nucléaires existantes et en empêchant de développer de nouvelles armes. Les efforts devraient être intensifiés à cet effet aussi bien en ce qui concerne les négociations bilatérales que multilatérales.

Le Maroc, qui a toujours appuyé la non-prolifération nucléaire et qui s'est félicité des efforts positifs de la dernière Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, estime toutefois que s'il est encourageant de constater l'accord grandissant en faveur de la nécessité d'éviter la non-prolifération et l'utilité des garanties appliquées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), il n'en reste pas moins que la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire devrait être renforcée pour permettre particulièrement aux pays en développement d'accéder aux technologies nécessaires à la promotion et au développement de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social.

Nous estimons également que l'octroi aux pays non dotés d'armes nucléaires de garanties contre l'emploi ou la menace de l'emploi de telles armes ainsi que la création et le respect de zones dénucléarisées pourraient constituer des mesures efficaces de désarmement qui contribueraient au renforcement de la prévention de la prolifération nucléaire et devraient de ce fait être encouragées.

L'acquisition et le développement par Israël de capacités nucléaires et son refus de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique constituent des facteurs qui compromettent les efforts de création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient et augmentent les risques de prolifération des armes nucléaires dans cette région.

M. Zahid (Maroc)

Une situation similaire est également créée sur le continent africain par les capacités nucléaires du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud qui menacent gravement la paix et la sécurité de ce continent et entravent la mise en oeuvre de la déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique.

Le Royaume du Maroc, qui appuie tous les efforts d'établissement de zones dénucléarisées, exprime sa grave préoccupation devant les obstacles constitués par les capacités nucléaires israéliennes et sud-africaines qui entravent la création de telles zones respectivement au Moyen-Orient et en Afrique.

Les risques d'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique constituent une autre préoccupation pour la communauté internationale. Patrimoine commun de l'humanité, celui-ci devrait continuer à n'être utilisé qu'à des fins pacifiques et dans l'intérêt de l'humanité tout entière. La coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique devrait être renforcée dans le cadre du respect du régime juridique existant. La prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique a grandement bénéficié au monde entier comme l'avait déclaré le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport sur l'activité de l'Organisation pour 1987. A cet effet, et pour empêcher une telle militarisation qui ne fera qu'aggraver la situation actuelle d'insécurité, il est non seulement nécessaire mais également urgent d'engager et d'accélérer les négociations appropriées conformément à l'esprit et aux dispositions du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

Les puissances spatiales ont une responsabilité particulière dans ce domaine, mais nous estimons que tous les autres Etats ainsi que l'Organisation des Nations Unies devraient contribuer à la réalisation de cet objectif qui ne peut que renforcer la paix, la sécurité et la coopération internationales.

Le désarmement classique revêt également une importance considérable, particulièrement dans les régions qui connaissent les plus grandes concentrations de ces armes. Nous appuyons et encourageons tous les efforts de désarmement classique qui ne peuvent que contribuer à la réduction des tensions et à l'amélioration des conditions de la paix et la sécurité internationales. Pour la réalisation du désarmement classique, les puissances nucléaires et les Etats militairement importants ont une responsabilité particulière.

La délégation marocaine a toujours considéré d'une grande urgence la conclusion rapide d'une convention sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de la destruction des armes chimiques.

Tout en se félicitant des progrès réalisés par les travaux de la Conférence du désarmement relatifs à cette convention, la délégation marocaine espère que ces travaux seront couronnés de succès le plus tôt possible et à cet effet, elle n'épargnera aucun effort. Nous sommes persuadés que les autres membres de la Conférence du désarmement feront de même.

Les fondateurs de la Charte des Nations Unies, résolus

"à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances" ont fixé à l'Organisation comme premier objectif celui de maintenir la paix et la sécurité internationales. A cet effet, l'Assemblée générale a été mandatée pour étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements, selon l'Article 11, et ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde, selon l'Article 26 de la Charte.

Ce rôle central et cette responsabilité primordiale de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement ont également été confirmés par le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

A l'ère nucléaire, où l'humanité se trouve menacée en son existence même, le rôle de l'Organisation, plus que jamais, devrait être renforcé et consolidé.

Le meilleur fonctionnement des organes des Nations Unies chargés du maintien de la paix et de la sécurité internationales signalé par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation pour l'année 1988 est une source de satisfaction pour nous tous. Nous espérons que les Etats Membres n'épargneront aucun effort de nature à consolider les acquis et à réaliser d'autres progrès dans ce domaine. La délégation marocaine, comme par le passé, continuera à apporter son plein appui au renforcement de l'efficacité de notre organisation au profit de la paix et de la sécurité internationales et de la coopération internationale pour le développement économique et social.

M. MIGLIUOLO (Italie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation italienne est extrêmement heureuse de vous voir présider les travaux de la Première Commission. Votre élection à l'unanimité est non seulement l'expression d'une très grande appréciation de votre expérience de diplomate et de vos qualités personnelles, mais également la reconnaissance du ferme attachement que le Canada manifeste de longue date à la cause du désarmement.

Le Canada et l'Italie ont pour objectif commun la réduction radicale des arsenaux de tous les types d'armes dans le contexte d'une sécurité plus stable. Nos deux pays sont également d'accord sur la nécessité d'adopter des mesures toujours plus larges et toujours plus strictes de vérification des accords de désarmement.

Je puis vous assurer que ma délégation est disposée à coopérer avec vous et à contribuer activement à notre travail. Ma délégation est certaine que sous votre excellente présidence, nos travaux seront féconds et axés sur l'avenir et permettront à notre commission d'atteindre ses nobles objectifs.

Je souhaite également féliciter chaleureusement les autres membres du Bureau.

M. Migliuolo (Italie)

L'Assemblée générale se déroule cette année dans un climat international marqué de tendances positives par les relations entre les grandes puissances et les résultats encourageants dans le domaine particulier du contrôle des armes et du désarmement. L'issue favorable des sommets Etats-Unis/Union soviétique de Washington et de Moscou, la conclusion du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI), la première mesure véritable de désarmement, de même que d'autres accords et rapprochements importants sur une série de questions, nous permettent d'espérer des améliorations décisives en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales.

Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères, M. Giulio Andreotti, à l'Assemblée générale le 29 septembre de cette année,

"le vent de l'histoire semble souffler aujourd'hui dans la bonne direction". (A/43/PV.10, p. 67)

Effectivement, un vent de renouveau, constructif, souffle à Moscou depuis trois ans. Il a trouvé un écho à Washington, où la politique étrangère du prochain gouvernement pourrait fort bien profiter de l'expérience exceptionnelle d'un président qui connaît parfaitement les problèmes internationaux les plus compliqués.

Tout en m'associant à ce qu'a dit le représentant de la Grèce, au nom des douze Etats membres de la Communauté européenne, je voudrais d'emblée, dans cette déclaration essentiellement consacrée à certaines réflexions spécifiquement italiennes, redire que l'Italie est absolument convaincue que le moment est venu de faire des efforts décisifs pour obtenir des résultats concrets dans le domaine du désarmement.

Le Gouvernement italien estime qu'un processus graduel de désarmement sous contrôle international efficace et la réorientation progressive des structures militaires pour assurer une défense suffisante, constituent des objectifs réalistes qu'il convient de poursuivre dans un contexte de stabilité, de transparence et de respect pour les principes de la Charte des Nations Unies, si nous entendons donner à l'humanité un avenir meilleur.

L'Italie respecte entièrement les besoins de sécurité de tout pays. Nous pensons que ce n'est que par une protection bien équilibrée des besoins fondamentaux de chacun, qu'il sera possible de mener à bien nos efforts communs en matière de contrôle efficace des armes. Nous devons toutefois faire tous les efforts possibles pour que l'équilibre nécessaire soit établi au niveau le plus faible possible avec l'abandon sincère du recours à la force; nous devons également

M. Migliuolo (Italie)

veiller à ce qu'une plus grande part des ressources disponibles soient consacrées à l'amélioration du bien-être de tous les peuples. A cet égard, nous nous rendons fort bien compte que la recherche en matière d'armements peut être profitable, et parfois très profitable, au développement des techniques avancées dans le secteur civil également. Nous sommes néanmoins convaincus qu'en termes du rapport coût/bénéfices, il serait beaucoup plus avantageux que les fonds détournés du développement des armes ne soient pas réservés à l'encouragement de techniques civiles de pointe. A cette fin, les gouvernements devraient faire davantage appel aux ressources humaines de leurs communautés scientifiques respectives afin d'étudier toutes les possibilités d'une reconversion de la recherche militaire et de la recherche civile. A cet égard, nous sommes encouragés par le succès sans cesse croissant de l'initiative prise par le Gouvernement italien lorsqu'il a créé le laboratoire mondial par le biais du Centre de recherche scientifique Erice en Sicile. C'est dans le même esprit que nous souhaitons interpréter les réflexions faites par le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Union soviétique, S. E. M. Vladimir Fyodorovich Petrovsky, quant à la reconversion de la station de radar de Krasnoyark.

Bien que la responsabilité principale du processus de désarmement revienne aux pays qui ont la plus grande puissance militaire, essentiellement les Etats-Unis et l'Union soviétique, nous sommes convaincus que chaque pays devrait jouer son rôle, prenant un engagement très sincère et très profond et respectant pleinement l'esprit et les dispositions de la Charte des Nations Unies.

Les Nations Unies peuvent jouer un rôle de pivot dans la réalisation des objectifs du désarmement, étant donné leur nature universelle qui reflète l'aspiration à la paix, à la sécurité et à la justice sans violence pour l'humanité tout entière.

Mon gouvernement espère sincèrement qu'un certain nombre des idées constructives dégagées au cours de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement seront présentées à nouveau et utilement développées à la session actuelle de la Première Commission. Une tentative commune d'accroître et d'étendre dans toute la mesure du possible les zones de consensus nous aiderait certainement à parvenir au résultat positif que nous souhaitons tous.

Je voudrais aussi rappeler combien il est important, pour favoriser le désarmement, de voir le Conseil de sécurité prendre des mesures de plus en plus efficaces pour le maintien de la paix et de la recherche de solutions aux crises et aux conflits régionaux.

M. Migliuolo (Italie)

Chacun ici reconnaît, j'en suis sûr, qu'il devrait y avoir une diminution des ressources humaines et économiques consacrées aux armes de pointe. Pour respecter ce principe, établi par l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, des initiatives multilatérales, régionales et bilatérales de contrôle des armes peuvent fournir un apport fondamental et devraient le faire.

De ce point de vue, nous sommes à une étape riche en promesses. L'amélioration sensible des relations Est-Ouest nous permet de prévoir de nouveaux faits importants à la suite de la conclusion du Traité FNI. En fait, les procédures de vérification et d'inspection afférentes au contrôle des données de base, au retrait et à l'élimination des missiles intermédiaires et à plus courte portée, semblent s'être bien déroulées. Ceci a contribué à la confiance et a confirmé qu'il est possible en vérité de résoudre certains problèmes jugés naguère insurmontables.

Ceci semble être de bon augure pour d'autres négociations, même les plus complexes, comme celles qui sont si importantes pour l'Italie et les autres pays européens, portant sur la stabilité en matière d'armes classiques, au niveau le plus bas possible de forces, de l'Atlantique à l'Oural. Il y a pour les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) une nette priorité à éliminer les déséquilibres existants en matière de forces classiques par rapport aux pays membres du Traité de Varsovie.

Un accord sur le fond de ces négociations semble être à notre portée, grâce aux progrès réalisés à Vienne par les 23 Etats membres des deux alliances préparant le mandat des négociations ultérieures.

En ce qui nous concerne, nous considérons la disparition des déséquilibres et de la capacité offensive comme une priorité absolue, car il y a là un risque tout particulier pour la sécurité de notre continent. Nous sommes également convaincus qu'un déploiement militaire très fortement réduit sur le continent européen, où au cours des décennies récentes, la plus grande concentration de forces et d'armements a été accumulée et où les deux grandes alliances se trouvent séparées par des frontières, aura des effets positifs sur la sécurité tout entière et sur la confiance. Les mesures introduites aux fins d'une réduction équilibrée, des méthodes plus vigoureuses de surveillance, l'instauration de la confiance et de la stabilité, constitueront nous l'espérons, un exemple qui pourra également s'appliquer aux autres régions pour y effectuer de fortes réductions.

M. Migliuolo (Italie)

Nous reconnaissons l'action menée par plusieurs pays en vue d'apporter un amendement au Traité sur l'interdiction partielle des essais pour en faire un traité d'interdiction complète, qui s'appliquerait à tous les milieux. Je comprends la déception ressentie par un grand nombre, et soulignée une fois encore par l'Ambassadeur Garcia Robles du Mexique - auquel je tiens à exprimer mon profond respect en raison de notre longue association dans cette organisation - devant l'absence de progrès dans le domaine d'une interdiction totale à la Conférence du désarmement. Nous demeurons les partisans convaincus d'une interdiction des essais nucléaires effectivement vérifiable, et nous contribuons de manière concrète au forum de Genève qui, selon nous, demeure le meilleur instrument pour parvenir à notre objectif commun.

Le Gouvernement italien estime que parmi les activités de la Conférence du désarmement, la conclusion d'un traité sur l'interdiction totale et globale de toutes les armes chimiques revêt la plus haute priorité et qu'elle doit être examinée avec la plus grande détermination dans l'intérêt de l'humanité. L'emploi aveugle de ces armes, notamment contre des civils innocents, est un acte d'une horreur indicible, qui ravive les sentiments de répulsion éprouvés à l'époque des conflits les plus atroces de l'histoire de l'humanité.

Dans ce même esprit, l'Italie est pour la convocation d'une conférence des signataires du Protocole de Genève de 1925 dans le but d'encourager une adhésion universelle à cet accord, de réaffirmer solennellement l'attachement inconditionnel au non-recours aux armes chimiques, et d'améliorer les procédures de vérification des violations grâce au raffermissement du rôle du Secrétaire général des Nations Unies.

Lors d'une telle rencontre, nous estimons qu'il conviendrait en tout premier lieu que les pays, notamment ceux qui sont dotés d'armes chimiques, renouvellent leur engagement de redoubler d'efforts pour permettre la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète. L'Italie estime que ce n'est que sur la base de cette convention prévoyant l'élimination totale des arsenaux d'armes chimiques et des installations de fabrication existants, ainsi que l'interdiction immédiate de la fabrication, du transfert et de l'emploi des armes chimiques, et assortie d'un système strict de vérification, que la communauté internationale pourra prévenir la redoutable perspective d'une prolifération accrue de ces armes et le recours plus fréquent et plus catastrophique à celles-ci.

M. Migliuolo (Italie)

Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, M. Giulio Andreotti, avant la Conférence du désarmement en février :

"Dans les conflits régionaux, les armes chimiques constituent la tentation permanente de porter les hostilités à des niveaux qui justifient la plus grande consternation de la part de la communauté internationale. La possession de ces armes exige seulement une technique très simple, des ressources limitées et une formation rapide. Leurs composantes se trouvent sur les marchés internationaux. L'éventualité de la prolifération des armes chimiques représente une grave menace pour l'humanité."

Voilà pourquoi nous estimons que les actions menées actuellement à Genève doivent être encore intensifiées, pour donner une nouvelle vigueur au processus de négociation. Ce n'est qu'en menant au plus vite ce processus à une conclusion positive qu'on pourra répondre comme il convient aux soucis de nombreux gouvernements et de l'opinion publique mondiale.

Le Gouvernement italien appui pleinement toute initiative destinée à améliorer le climat général des négociations et à accélérer la conclusion de la convention. C'est pourquoi nous sommes au nombre de ceux qui sont à l'origine de l'initiative préconisant un large échange de données, qui a été présentée par la délégation de la République fédérale d'Allemagne au nom du Groupe des pays occidentaux. Nous avons été parmi les premières délégations à souligner la nécessité d'organiser des inspections de l'industrie chimique à titre expérimental.

Le rapport présenté à l'Assemblée générale par la Conférence du désarmement témoigne expressément des progrès réalisés ces dernières années dans la préparation d'un projet de convention. Il reste assurément à régler certains problèmes complexes comme la non-fabrication, les aspects institutionnels, les détails relatifs à l'exécution des inspections sur mise en demeure et la fermeture des installations de fabrication. Toutefois, ce qu'il nous faut c'est un effort systématique de volonté politique pour traiter ce sujet de manière concrète, dans un esprit de coopération et en vue de parvenir à des solutions de consensus.

Je tiens également à mentionner un autre point important du débat multilatéral sur le désarmement qui se déroule actuellement à Genève, à savoir la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Dans ce contexte, mon gouvernement espère sincèrement que les négociations bilatérales actuelles entre les Etats-Unis et l'Union soviétique aboutiront à des résultats positifs.

M. Migliuolo (Italie)

Les progrès rapides de la technique spatiale réalisés ces dernières années rendent nécessaire la promotion d'une meilleure connaissance des activités spatiales, pour que l'espace extra-atmosphérique puisse être utilisé à des fins pacifiques pour le bénéfice de l'humanité tout entière. La Conférence du désarmement accomplit depuis plusieurs années déjà un travail très utile sur ce problème. De nombreux progrès ont déjà été réalisés dans la définition de nombreuses questions de fond, dans l'examen de quelques aspects importants du système juridique du contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique et sur une série de propositions présentées pour empêcher une course aux armements dans ce domaine.

En principe, le Gouvernement italien appuie toutes négociations, mais il ne peut pas partager l'opinion parfois émise selon laquelle rien ne fait obstacle à l'ouverture de ces négociations. En fait, il nous paraît nécessaire de poursuivre l'étude de la question. Les travaux effectués cette année par la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique confirment encore la complexité du problème à l'examen, de l'attitude des différents Etats à l'égard du désarmement en général et des diverses interprétations de terminologie. Nous estimons que le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est fondamental et d'actualité. Pour parvenir aux objectifs positifs recherchés, il convient de maintenir une approche concrète et réaliste. Nous devons également effectuer une analyse approfondie de ce domaine pour disposer de l'ensemble des connaissances et des interprétations nécessaires afin de soutenir nos efforts. A cette fin, il paraît recommandé de rétablir le Comité ad hoc sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique au début de la prochaine session de la Conférence du désarmement.

L'Italie attache une grande importance au besoin de rechercher de concert des mesures appropriées pour accroître la transparence en ce qui concerne le transfert des armes classiques et la prévention du trafic illicite dans ce domaine. Les intérêts acquis, le nombre de ceux impliqués dans ces activités, l'absence de données dignes de foi, l'ampleur actuelle de ces transactions et leur effet parfois déstabilisant dans les zones de conflits ou de tensions internationales sont autant de nouveaux arguments qui militent en faveur de la nécessité pour tous les Etats Membres des Nations Unies d'assumer leur responsabilité au regard d'un problème très important : assurer des relations internationales plus stables et plus sûres.

M. Migliuolo (Italie)

Nous comprenons, certes, la complexité de nombreux aspects touchant à la sécurité, à l'économie et au développement technologique. Nous pensons cependant que la communauté internationale doit avoir une conscience très vive de ce problème. A cet égard, nous estimons que les diverses positions qui se sont dégagées lors de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement quant à la nécessité croissante d'examiner le problème en profondeur et de rechercher des solutions constructives sont encourageantes.

Parlant au nom de l'Italie, le Ministre des affaires étrangères, M. Andreotti, avait fait remarquer à cette occasion que la recherche d'une transparence accrue et de la surveillance du transfert des armes classiques ne saurait être différée.

M. Migliuolo (Italie)

Sans préjuger des résultats escomptés, l'Italie voudrait souligner aujourd'hui la nécessité de trouver d'urgence une solution au problème du transfert des armes classiques et de ses incidences, lesquelles contrastent vivement avec les principes et les dispositions de la Charte des Nations Unies et les efforts croissants en vue d'édifier les relations internationales sur une base plus stable et plus sûre.

L'Italie, s'inspirant des initiatives antérieures dans ce domaine, entend, avec les pays intéressés, continuer à jouer un rôle actif. A cet égard, nous sommes reconnaissants à plusieurs pays de l'appui qu'ils nous ont apporté et apprécions la référence positive à nos propositions faite par le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Union soviétique dans son discours à la Première Commission, le 18 octobre.

(L'orateur poursuit en russe)

Nous l'en remercions.

(L'orateur reprend en anglais)

L'Italie est encouragée par les espérances et le soutien croissant de l'opinion publique internationale aux pays développés aussi bien qu'en développement et voit avec intérêt les propositions avancées par la Colombie, encore qu'elles doivent évidemment être tirées au clair.

La vérification est un domaine où nous pensons que la quarante-troisième session de l'Assemblée générale devrait mener à un accord plus large sur le principe du rôle accru des Nations Unies.

Lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Ministre des affaires étrangères de l'Italie a suggéré que nous allions dans ce sens en faisant preuve de souplesse et de réalisme. Sans porter atteinte aux négociations actuelles, la participation la plus large possible des Etats Membres au processus de vérification devrait être possible. A notre avis, il nous faudrait prendre pour point de départ des travaux futurs l'ensemble des principes généraux énoncés dans le rapport de la Commission du désarmement. Nous pourrions ensuite étudier les moyens pour les Nations Unies d'apporter un soutien concret. Nous pourrions, bien entendu, y inclure l'utilisation de techniques de pointe, de façon à mettre à la disposition de chacun une base technique qui conférerait au processus de vérification une plus grande fiabilité et universalité.

M. Migliuolo (Italie)

En cette même occasion, forts de l'expérience acquise à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), nous avons proposé la création d'un groupe d'experts chargé de vérifier d'urgence l'emploi présumé d'armes chimiques ou bactériologiques.

Telles sont les directives dont, à nos yeux, nous devons nous inspirer. Nous devrions concentrer notre attention sur des mesures appropriées et efficaces à appliquer aux accords multilatéraux. Tel est l'objectif qui doit être mis en relief, dans un premier temps, en tenant compte, comme c'est le cas, de l'expérience déjà acquise en matière de vérification, par exemple, comme je l'ai déjà dit, dans le cadre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée - le traité FNI. A ce propos, l'Italie, forte de son expérience directe, peut attester du haut niveau de confiance mutuelle que peut susciter un système approprié de vérification.

De vastes secteurs restent à explorer, et il me semble que le Secrétaire général est bien placé pour guider avec sagesse le travail des experts vers des solutions satisfaisantes. Sur la base des principes universellement acceptés et de systèmes modernes et efficaces, celles-ci peuvent faire régner un large climat de confiance entre le plus grand nombre possible d'Etats pour ce qui est du respect des accords de désarmement.

Le Gouvernement italien estime que le Traité sur la non-prolifération est un élément essentiel du renforcement de la sécurité de tous les Etats et de la consolidation de la stabilité mondiale à des niveaux sans cesse réduits d'armes nucléaires. Le Traité a joué un rôle clef en garantissant un régime de non-prolifération dans des conditions de vérification effective, grâce à un système efficace de garanties mises au point par l'AIEA et à l'encouragement donné à une coopération sérieuse dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

De ce point de vue, nous nous félicitons de l'adhésion de l'Espagne et de la décision analogue de l'Arabie saoudite et espérons que cela incitera d'autres gouvernements à agir de même, le Traité ayant pour vocation d'être universel.

Le Gouvernement italien estime qu'un progrès souhaitable vers des réductions plus grandes des arsenaux nucléaires, une fois éliminées les forces nucléaires à portée intermédiaire conformément à l'objectif du Traité, nous permettra d'envisager avec un optimisme fondé la date limite de 1990 à laquelle se réunira la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité.

M. AL-KAWARI (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette importante commission. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos deux vice-présidents et au rapporteur de la Commission, plein succès dans votre tâche. Je suis sûr que votre expérience diplomatique et vos connaissances en matière de désarmement seront les meilleurs gages de la réussite des travaux de notre commission.

Le climat dans lequel cette session se réunit pour traiter des problèmes du désarmement et de la sécurité inscrits à son ordre du jour est différent de celui qui prévalait les années précédentes. En effet, les événements qu'a connus la communauté internationale en 1988 ont eu pour conséquence une réduction des tensions et une diminution des affrontements qui menaçaient la paix et la sécurité internationales, ainsi que la poursuite par les deux superpuissances de pourparlers sérieux sur la réduction des armes nucléaires stratégiques après l'Accord conclu, l'an passé, sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire. Ces événements ont montré aussi que l'Organisation des Nations Unies était à même de jouer le rôle qui lui avait été assigné lors de sa création : maintenir la paix et la sécurité internationales et régler les problèmes et les différends internationaux par des moyens pacifiques.

Que les parties belligérantes ne recourent pas à l'heure actuelle à la force mais aux négociations pour régler leurs différends atteste sans nul doute le bien-fondé des principes consacrés dans la Charte et qu'il convient de respecter. Nous pensons que cette approche a et continuera d'avoir des répercussions positives sur le désarmement et sur la limitation de la course aux armements dont la communauté internationale souffre depuis de nombreuses années. Nous souhaitons qu'aboutissent les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en vue d'une réduction de 50 % de leurs armes nucléaires stratégiques, car de leur succès dépend la stabilité du monde et sa dénucléarisation complète. Mais cet accord n'est pas suffisant. Il est en effet d'autres aspects du désarmement dont il convient de se préoccuper comme, par exemple, les armes de destruction massive et l'arrêt des essais nucléaires. A cela j'ajouterai qu'il faut tenter de réduire les risques d'affrontements, où que ce soit, entre les alliances militaires, non seulement sur terre mais dans les mers et les océans.

M. Al-Kawari (Qatar)

Cela permettrait de libérer les ressources actuellement consacrées aux armements et de les réaffecter aux fins du développement économique et social. Plus important encore serait la création d'un climat de sécurité et de stabilité propice pour que les gouvernements, assurés de leur sécurité politique, puissent réaffecter leurs ressources consacrées aux fins militaires en faveur du développement et du bien-être de leur peuple. Pour réaliser cet objectif il faut intensifier la coopération et les efforts internationaux, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

La troisième session extraordinaire consacrée au désarmement ne doit pas nous plonger dans le désespoir ou nous livrer à l'inaction, mais doit nous inciter à continuer à employer notre énergie pour atteindre les nobles objectifs consacrés dans la Charte, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales. Notre optimisme résultant de l'espoir de voir le conflit Iran-Iraq se régler, le problème afghan et de la Namibie résolu et les tensions de l'Afrique du Sud réduites ainsi que d'autres problèmes régionaux, se transforme en pessimisme quand nous examinons la question palestinienne. En effet, Israël continue de se comporter de façon barbare en contradiction avec les normes humaines et le droit international et en violation des résolutions des Nations Unies adoptées par la communauté internationale. En effet, alors que les Etats nucléaires concluent des accords visant à réduire leurs armes nucléaires, de fortes preuves indiquent qu'Israël est devenu aujourd'hui la sixième puissance nucléaire dotée d'armes nucléaires, de vecteurs et des moyens de lancement. Après la mise au point par Israël de missiles porteurs d'armes nucléaires, nous apprenons qu'il a lancé un satellite utilisé à des fins d'espionnage. La capacité nucléaire d'Israël atteint ainsi une nouvelle phase de cette technologie dévastatrice.

Au moment même où la communauté internationale réclame que l'on adhère au Traité de non-prolifération nucléaire, Traité dont la quatrième Conférence des parties chargées de son examen se tiendra en 1990, et que d'autres pays de la région y adhèrent, Israël ignore totalement les résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis le milieu des années 70 pour ce qui est de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Ainsi, il viole les principes de ce traité concernant la non-production d'armes nucléaires et ne soumet pas ses installations nucléaires à la surveillance internationale et aux garanties internationales.

M. Al-Kawari (Qatar)

C'est pourquoi nous prions l'Assemblée générale, alors que nous préparons la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité de non-prolifération, de réclamer fermement à Israël qu'il adhère au Traité et de se soumettre à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, d'autant plus que cette résolution avait été adoptée à l'unanimité lors de la quarante-deuxième session. Il faut aussi rappeler que les programmes nucléaires d'Israël, programmes fort avancés, qui représentent un grand danger pour la région et les peuples de la région, n'ont pu se faire sans assistance extérieure, assistance reçue par Israël, notamment, de la part du régime raciste d'apartheid.

En effet, la coopération entre ce régime raciste et Tel-Aviv se poursuit toujours et constitue une source de grave préoccupation pour mon pays, les pays du Moyen-Orient et les pays africains en général. En effet la capacité nucléaire des deux régimes entretenue par leur coopération a des répercussions fort négatives sur de nombreuses régions et menace la paix et la sécurité internationales. L'Assemblée générale a pris conscience du danger de cette coopération depuis fort longtemps et a donc pris des résolutions demandant d'y mettre fin et de se soumettre aux résolutions adoptées à ce sujet.

Nous espérons que l'amélioration du climat politique international permettra de surmonter les obstacles qui subsistent et qui empêchent la tenue de la conférence de Colombo pour l'océan Indien et la mise en oeuvre de la résolution adoptée en 1971 faisant de l'océan Indien une zone de paix. Cette déclaration vise à créer un climat de paix et de stabilité dans la région, dans le respect des principes de la Charte et notamment le non-recours à la force, le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et la liberté de la navigation. La mise en oeuvre de cette déclaration contribuerait certainement à consolider la coopération pour que cette conférence se tienne avant 1990 comme l'a stipulé la résolution de l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session.

Pour terminer, ma délégation appuie les résolutions des Nations Unies en matière de désarmement. Nous pensons que l'Organisation a un rôle vital à jouer dans ce domaine et que tous les Etats Membres, petits ou grands, ont intérêt à participer à l'examen de ce sujet. C'est pourquoi nous appuyons le rôle joué par les Nations Unies en matière de désarmement par le biais de l'information et de l'éducation. Nous participons et suivons attentivement la Campagne mondiale

M. Al-Kawari (Qatar)

pour le désarmement et nous espérons que tous les Etats, et notamment les Etats qui ont une responsabilité particulière, continueront de déployer les efforts nécessaires pour réduire les armements qui menacent gravement la sécurité du monde.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter très sincèrement de votre élection à la tête de cette importante commission. Votre réputation de champion éprouvé du désarmement est méritée. Votre pays, le Canada, pourrait difficilement être mieux représenté dans cette noble cause.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude et mes remerciements aux autres membres du Bureau.

Nous sommes réunis en cette session de l'Assemblée générale au moment où des événements importants se déroulent dans le monde. Les relations internationales ont changé pour le mieux : les conflits et les hostilités cèdent le pas aux négociations, aux accords de paix et à la coopération, et la raison semble l'emporter sur la passion et la colère. La paix et la sécurité que nous avons si longtemps souhaitées ont enfin une chance et c'est à nous de ne pas la laisser échapper. Notre responsabilité s'en trouve accrue et nos obligations multipliées; mais l'effort en vaut la peine si nous accélérons le processus entamé et si nous l'utilisons au profit de tous; cela peut se faire si nous unissons nos forces et si nous contribuons pleinement à cette tâche en y participant sur un pied d'égalité.

De par sa nature, le désarmement général et complet en tant qu'objectif universel ne peut être réalisé qu'avec la participation de tous les pays. Il est toutefois évident que l'on ne peut pas y parvenir sans une contribution fondamentale de la part des plus armés. Et pourtant, ils ne sont pas - ou ne devraient pas être - les seuls à agir dans ce domaine. A la présente session, nous devons donc promouvoir hardiment le processus de désarmement et élargir la base des activités futures de l'Organisation.

M. Pejic (Yougoslavie)

Plusieurs raisons nous portent à croire que nous avons aujourd'hui de meilleures chances d'atteindre les objectifs recherchés. Le dialogue entre les superpuissances devient de plus en plus substantiel et logique. Les quatre réunions au sommet tenues entre l'Union soviétique et les Etats-Unis au cours des trois années écoulées ont influencé de façon constructive l'évolution de la situation dans le monde en général. Pour la première fois dans l'histoire, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont conclu un accord sur l'élimination de toute une catégorie d'armes nucléaires. Nous nous sommes tous félicités de cette mesure, qui laisse espérer que le processus d'un désarmement authentique a enfin été lancé. Cet accord revêt une importance politique indéniable, et ouvre la voie à des mesures encore plus audacieuses et concrètes. Je songe essentiellement ici aux négociations en cours sur une réduction considérable des arsenaux nucléaires stratégiques. Si nos espoirs se réalisaient, on verrait s'ouvrir une voie nouvelle que d'autres Etats dotés d'armes nucléaires pourraient emprunter. Dans le monde actuel - comme dans le monde de demain -, le prestige ne dépend pas de la force des armes mais plutôt, et de plus en plus, de la mesure dans laquelle les Etats sont prêts à satisfaire les aspirations légitimes de la communauté internationale tout entière.

Nous notons avec plaisir que le changement d'attitude des superpuissances fait écho aux efforts déployés depuis longtemps par le Mouvement des pays non alignés qui, dès leur première Conférence au sommet de Belgrade, ont plaidé en faveur du désarmement. Dès 1961, le Mouvement a reconnu que le désarmement est un maillon essentiel dans la chaîne de la sécurité internationale, dans un monde débarrassé de la guerre et guidé par le respect de l'indépendance et de la souveraineté.

Des signes de détente apparaissent dans d'autres domaines également. Le processus de règlement pacifique des différends s'étend à des régions continuellement en proie à des crises et à l'instabilité. Cela est encourageant et nous fait espérer que ce processus constructif s'étendra également aux régions qui, depuis longtemps et au prix de lourds sacrifices, attendent une juste solution.

Aussi bienvenue et remarquable que soit cette évolution positive, nous ne pouvons oublier pour autant qu'elle s'accompagne du spectre de problèmes économiques internationaux préoccupants, voire alarmants. L'instauration d'une nouvelle stabilité internationale ne peut se concevoir si elle ne va pas de pair avec le progrès et le développement économiques, en particulier des pays en

M. Pejic (Yougoslavie)

développement. Si l'on ne s'attaque pas rapidement et résolument aux problèmes économiques grandissants des pays en développement, le monde devra bientôt faire face à une incertitude accrue et à de nouvelles formes d'affrontement, d'où la relation étroite et capitale existant entre le désarmement et le développement - car il ne fait aucun doute pour nous que le désarmement et le développement sont les deux principaux problèmes du monde actuel et qu'ils sont étroitement interdépendants.

Dans la Déclaration de Nicosie adoptée par les pays non alignés à leur Conférence ministérielle tenue récemment à Chypre, il est dit notamment :

"Pour que la détente actuelle aboutisse à une paix globale durable, il faut qu'elle gagne en portée, en substance et en participation."

Cette position est le fidèle reflet d'une expérience de longue date, qui prouve que la seule façon d'éviter que les échecs du passé ne se renouvellent est de démocratiser radicalement les relations internationales - ce qui, de toute façon, est le seul choix qui s'offre à nous dans le monde interdépendant et multipolaire qui est le nôtre.

De par sa nature même, le Mouvement des pays non alignés est tourné vers les Nations Unies, et c'est à juste titre que l'on fait remarquer que notre organisation connaît depuis quelque temps une renaissance. Il apparaît à l'évidence que l'organisation mondiale joue un rôle irremplaçable s'agissant de questions aussi cruciales que les relations internationales et l'application des accords. C'est une leçon dont il faudra se souvenir à l'avenir : le rôle des Nations Unies ne doit pas être intermittent; il doit être renforcé et encouragé. L'influence des Nations Unies est en corrélation directe avec notre contribution et le degré de notre attachement à l'Organisation; tous les problèmes et questions essentiels qui se posent dans le monde devraient obligatoirement être examinés aux Nations Unies. C'est pourquoi on comprend mal pourquoi l'examen sérieux au sein de l'Organisation de certaines importantes questions de désarmement continue de faire l'objet d'une opposition.

C'est cette considération qui nous a guidés aussi bien lors des travaux préparatoires de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement que lors des activités auxquelles elle a donné lieu. Il ne fait aucun doute que nous aurions obtenu de meilleurs résultats si nous avions pu compter sur la volonté politique de certains. La dernière session extraordinaire a néanmoins été utile et a permis de mieux faire comprendre que

M. Pejic (Yougoslavie)

l'instauration de relations internationales plus justes et d'une plus grande sécurité passe par le désarmement. La session a également été l'occasion de réaffirmer que les Nations Unies devraient se voir confier un rôle central et assumer une plus grande responsabilité en matière de désarmement. Nous sommes fermement d'avis que d'autres sessions extraordinaires devraient être convoquées à l'avenir chaque fois que les circonstances l'exigent et après avoir été soigneusement préparées.

La Conférence du désarmement de Genève, en tant qu'instance unique de négociations multilatérales sur le désarmement, est la meilleure expression de la prise de conscience que le désarmement ne peut être le domaine exclusif des plus puissants. Jusqu'à présent, la Conférence n'a pas été en mesure de présenter à l'Assemblée générale des projets d'accord sur les questions faisant actuellement l'objet de négociations à Genève. Nous sommes néanmoins encouragés par les progrès réalisés dans le cadre des négociations sur l'élimination des armes chimiques. L'espoir justifié de tous les membres de la Commission que la convention sur l'élimination des armes chimiques serait conclue à brève échéance a été fréquemment exprimé au cours de la présente session. Cette question semble faire l'objet d'un assez vaste consensus au sein de la Commission. Ce qu'il nous reste à faire maintenant, c'est tirer parti de l'élan acquis et redoubler d'efforts pour dégager un accord plus important encore sur l'élimination des armes chimiques. A notre avis, c'est principalement dans cette direction que le Comité devrait s'engager. La Conférence aurait ainsi de plus grandes chances de parvenir à la conclusion d'une convention sur les armes chimiques dans un proche avenir.

Le fait que la Conférence du désarmement n'a toujours pas entrepris de négociations sur les questions importantes dont elle est saisie ne correspond pas au climat actuel des relations internationales. Nous nous garderons de porter un jugement, mais il est réellement difficile de comprendre pourquoi la Conférence n'est toujours pas en mesure de négocier sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour. Le report de ces négociations ne fait que rendre plus difficile encore l'obtention des résultats recherchés.

L'arrêt des essais nucléaires et l'interdiction complète des essais nucléaires constituent à la fois une priorité et un facteur important du désarmement nucléaire. A mesure que le temps passe, nous sommes de plus en plus convaincus que ces questions devraient être réglées une fois pour toutes. Un certain nombre de

M. Pejic (Yougoslavie)

propositions intéressantes ont été avancées à ce propos. L'une des façons de procéder consisterait à amender le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires.

Une autre question tout aussi importante est celle de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour adopter des mesures propres à empêcher une course de ce type.

Les armes classiques ont trop souvent été utilisées uniquement en tant que moyen d'agression contre l'indépendance et l'intégrité des pays et des nations. Le perfectionnement de ces armes par les pays les plus puissants prend des proportions effrayantes. Le désarmement classique est par conséquent un élément essentiel du désarmement général et complet et doit se voir accorder l'attention qu'il mérite aux plans global, régional et sous-régional.

En dépit des divisions et de la concentration exorbitante d'armes et de forces militaires en Europe, ce continent a récemment été le théâtre d'un relâchement des tensions et d'une relance de la coopération. Le succès de la réunion de suivi de la Conférence de Vienne sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) contribuerait de façon significative à une nouvelle amélioration des relations et du climat internationaux. Les pays neutres et non alignés de l'Europe ont toujours contribué à favoriser le processus de la CSCE et continueront de le faire. La tenue de négociations sur le désarmement classique entre les Etats de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et ceux du Pacte de Varsovie dans le cadre du processus de la CSCE et l'ouverture d'une nouvelle phase dans les travaux de la Conférence de Stockholm revêtent à cet égard une importance particulière.

Une question qui nous préoccupe tout particulièrement depuis quelque temps est celle du déversement sans scrupule, par certaines sociétés du monde développé, de déchets toxiques et nucléaires dans le territoire d'autres pays, en développement pour la plupart. Nous condamnons vigoureusement cette pratique et demandons instamment qu'elle cesse immédiatement.

M. Pejic (Yougoslavie)

La session actuelle nous offre une occasion exceptionnelle de traduire le climat positif qui prévaut dans les relations internationales en accords concrets. Il faut que nous ouvrons de nouvelles perspectives dans le domaine du désarmement pour permettre à un nombre d'Etats toujours plus grand d'accélérer le processus entamé. Le monde actuel exige du réalisme et une volonté résolue de faire table rase des désillusions passées. Cessons de rivaliser en armements pour rivaliser dans le dévouement à la cause commune dans l'intérêt d'un avenir plus sûr.

La séance est levée à 16 h 45.